



## C.S.A Club Sérinophile d'Auvergne

### 54ème CHAMPIONNAT d'Auvergne

### et 7ème CHALLENGE INTER-CLUBS

30 octobre au 3 novembre 2019

## REGLEMENT

**Art 1 :** Ce concours se déroulera dans le respect de la charte des manifestations de l'UOF ; le fait de participer, valide l'acceptation du règlement. Il se déroulera au complexe sportif, 29 route de Marsat (à côté de la caserne des pompiers) VOLVIC 63530.

**Art 2 :** Ce concours est ouvert à toutes les Sociétés et Eleveurs sans distinction de fédérations. La classification est celle applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Art 3 :** Chaque exposant envoie une feuille **d'INSCRIPTION** modèle UOF. Elle doit comporter la Section, la Classe et l'Appellation (le numéro de bague n'est pas obligatoire), pour *les inscriptions sur ORNITHONET*, *merci d'envoyer le double et le règlement.*

Droit d'inscription à joindre par chèque bancaire ou postal à l'ordre du C.S.A.

*(3 euros par oiseau et 10 euros par STAM).*

**INSCRIPTION IMPERATIVE avant le 20 octobre 2019**

*(Sous réserve de notre capacité d'accueil, aucun délai supplémentaire ne sera accordé).*

à :

**Georges MARTIN** : 4, allée champêtre 63340 LE BREUIL sur COUZE (tél : 04.73.71.61.57)

Email : georgesmartin2288@neuf.fr

**Vous devez joindre :**

**Un certificat sur l'honneur attestant de la bonne santé de vos oiseaux.**

Si vous avez participé à une exposition internationale dans le mois précédent, vous devez présenter un certificat de bonne santé de l'élevage établi par un vétérinaire. Un certificat de provenance de la DSV de votre département. Il peut être global pour tous les éleveurs d'un même club.

Si vous voulez présenter des oiseaux protégés par les annexes A/I ou l'arrêté de Guyane ou de faune Européenne, veuillez téléphoner avant d'envoyer votre feuille d'inscription.

**Art 4 :** La feuille **d'engagement** devra être identique à la feuille **d'inscription** avec les numéros de bagues en plus ou, si modifications des numéros de bagues les faire apparaître en rouge.

*Tout oiseau mal engagé sera jugé mais pas classé.*

*Tout oiseau en mauvais état sanitaire sera exclu du concours.*

**Art 5 :**

**Engagement :** mercredi 30 octobre de 9h30 à 18h.

**Jugement :** jeudi 31 octobre et vendredi 1er novembre.

**Remise des challenges et grands prix d'exposition :** dimanche 3 novembre à 11h30.

**Juges :** Canaris Couleur : Michel MOURAGUES + xxxxxx

Canaris Posture : François GERARDIN

Becs Droits : Alain GIOCANTI

Becs Crochus : Christine REICHENBACH

Faune Européenne : xxxxxx

**Art 6 : Vente des oiseaux exposés** : Tous les oiseaux exposés peuvent être mis en vente par les éleveurs, le prix sera indiqué sur les feuilles d'inscription et d'engagement. **Tous les oiseaux mis en vente seront vendus quel que soit leur pointage.** Les ventes seront faites par les responsables nommés à cet effet (aucun % ne sera pris). Aucun oiseau sans indication de prix ne pourra être vendu. **Le paiement des oiseaux vendus sera fait de suite après le décaissement pour tous les éleveurs extérieurs** et après le rangement de la salle pour tous les éleveurs du CSA.

**IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE VENDRE DES OISEAUX SUR LES PARKINGS OU DANS LES VOITURES.** Si un éleveur vous a commandé des oiseaux, vous pourrez demander au responsable de l'exposition de faire l'échange dans la salle.

**Détails du concours :** *Tous les oiseaux (Région ou hors région) concourent ensemble.*

*Les juges désignent :*

*Un champion :>ou=90 pts ou 360 pts pour un stam*

*Un deuxième :>ou= 89 pts ou 356 pts pour un stam*

*Un troisième :>ou=89 pts ou 356 pts pour un stam*

Quand un STAM est dissocié (accident, disparité, maladie...), les oiseaux sont jugés individuellement mais ne sont pas classés.

**Art 7 : RECOMPENSES :**

**7-1 :** Chaque éleveur sera récompensé par une coupe en fonction du nombre de champions.

**7-2 : GRAND PRIX D ' ELEVAGE :**

Ouvert à tous les éleveurs du concours, quelles que soient leur région et ou leur fédération, **est attribué au total des points sur les douze meilleurs oiseaux de l'éleveur**, quelle que soit la section, en cas d'égalité le pointage d'un oiseau supplémentaire sera pris en compte et cela sera renouvelé autant de fois que nécessaire.

**7-3 : GRANDS PRIX D ' EXPOSITION :**

**Attribués au total de points des cinq meilleurs oiseaux:**

- |                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| - Canaris couleur       | - Canaris de posture     |
| - Exotiques becs droits | - Exotiques becs crochus |
| - Faune européenne      | - Colombe et cailles     |

**Ces prix ne seront pas attribués si les sections sont inférieures à 15 oiseaux.**

**7-4 CHALLENGE INTER- CLUB :** *tous les clubs y participent à l'exception du club organisateur*

**Le club ayant eu le plus grand nombre d'oiseaux titrés Champions, en individuel ou en stam, se verra remboursé le prix des engagements des oiseaux ayant gagné.**

**En cas d'ex aequo le club ayant inscrit le plus grand nombre d'oiseaux gagnera le challenge.**

**Il est important que lors de votre engagement votre club soit clairement identifié.**

**Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte pour maladies, accidents ou vols pouvant survenir lors de l'exposition.**

**Art 8 : BOURSE :** Une bourse est organisée. Elle est ouverte aux adhérents du CSA exposant au moins trois oiseaux au concours et qui s'engagent à participer à l'organisation.

Le nombre d'oiseaux mis à la vente est limité à dix par éleveur CSA. L'engagement se fait le vendredi **1/11 de 17h à 19h ou le samedi matin 2/11 de 8h à 9h.**

Pas de frais d'engagement.

Une participation de 10% du prix de vente des oiseaux sera prélevée.

Le paiement des oiseaux sera fait après démontage et rangement de la salle d'exposition

**La vente est réalisée exclusivement par des responsables nommés du CSA.**